



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA CULTURE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION  
ET DES ENSEIGNEMENTS

CIRCONSCRIPTION PÉDAGOGIQUE N°8

*L'Inspecteur de l'éducation nationale*

PUNAAUIA, le **29 AOUT 2025**

**NOTE DE SERVICE n°5- 2025**  
**PÔLE RESSOURCE CIR8**

**Préambule**

La loi n°2013-595 du 8 Juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (ordonnance n° 2004-693 du 26 juin 2014 portant son extension et son adaptation dans les îles Wallis et-Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie), reconnaît que **tous les enfants partagent la capacité d'apprendre, de progresser et de réussir**, affirme l'objectif d'inclusion scolaire de tous les élèves et intègre la prise en compte de la difficulté scolaire qu'elle entend réduire.

**L'École s'attache à la réussite de chaque élève.** L'enseignement dispensé à l'école et au collège garantit à chacun l'acquisition d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société.

La **difficulté, inhérente au processus d'apprentissage**, est prise en compte par chaque enseignant dans son action quotidienne au sein de la classe. Toutefois, l'aide apportée par l'enseignant, avec l'appui de l'équipe pédagogique du cycle peut ne pas suffire pour certains élèves.

La circulaire parue au **BO n°31 du 28/08/14** et la **circulaire n°3544/MEE du 31/07/2015** ont pour objectif de conforter les missions des personnels spécialisés des **DASED** tout en permettant de bien cibler leur action sur **l'aide et le suivi des élèves rencontrant des besoins persistantes et la prévention de ces situations**.

**Le pôle ressource de la circonscription** regroupe tous les personnels que l'Inspecteur de l'éducation nationale (IEN) peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école (conseillers pédagogiques, directeurs, maîtres-formateurs, Erun, enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés, psychologues scolaires, enseignants spécialisés, enseignants itinérant ayant une mission spécifique, etc.). Les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale peuvent être associés autant que de besoin à son action.

L'Inspecteur de l'Education Nationale, **pilote du pôle ressource**, définit, après réflexion conjointe avec les membres du pôle, **les axes stratégiques de mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants de la circonscription**.

**L'objectif de tous les professionnels mobilisés dans ce cadre est de prévenir et de remédier aux difficultés qui se manifestent dans les écoles afin de d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves.**

### **Qu'est-ce que le Pôle Ressource?**

Le pôle ressource est une cellule d'aide à l'analyse des situations complexes et à l'élaboration conjointe de réponses à trouver et à mettre en œuvre avec l'équipe d'école. Il ne se substitue ni au DASED, ni aux actions des équipes d'école. Le pôle ressource s'attache au contexte pédagogique généré par une situation spécifique liée à un élève ou un groupe d'élèves et non à l'élève lui-même. Il est rappelé que la réponse de première intention à apporter aux élèves, est celle de l'enseignant au sein de la classe qui peut faire appel au DASED en cas de nécessité.

### **Objectifs du Pôle Ressource**

- Assurer une cellule de veille pour des situations difficiles
- Rompre l'isolement des professionnels face à des situations complexes
- Définir ce qui relève ou non des dispositifs institutionnels (DASED / EE / ESS / ...)
- Nourrir la réflexion pédagogique des équipes

### **Qui compose l'équipe d'analyse du Pôle Ressource ?**

- **Cellule de veille** : IEN / Conseillers Pédagogiques de Circonscription (CPC)
- **Cellule élargie** : IEN / CPC / membres de DASED / Enseignant référent (ESR)/Directrices et directeurs déchargé
- Elargie en tant que de besoin en fonction des contextes et des situations : Médecin scolaire / Infirmière scolaire / Enseignant sur poste spécifique (plus de maître que de classe / ERUN.

### **Qui informe le Pôle Ressource ?**

Tout professionnel : directeur(trice) d'école (enseignant(e) des classes / conseiller pédagogique / ERUN / membre de DASED / IEN / ESR, observant une situation complexe au sein de l'école, **après en avoir échangé avec le directeur d'école et l'enseignant de la classe.**

### **Comment saisir le Pôle Ressource ?**

Par téléphone auprès de l'IEN de la circonscription ou en utilisant la fiche numérique de demande d'aide au pôle ressources.

### **Comment se définit l'action du Pôle Ressource ?**

Mener une réflexion commune avec l'équipe d'école (conseil des maîtres) pour établir un diagnostic de la situation. Aider à définir les éléments de réponse à apporter à la situation et à sa mise en œuvre.

**Quels types de situations peuvent relever du Pôle ressource ?**

- Organisation pédagogique de la classe au regard de la diversité des élèves à besoins particuliers
- Problématique d'un élève ayant un comportement perturbateur
- Repérage de difficultés massives au sein d'une classe (par exemple en apprentissage de la lecture)
- Gestion de classe difficile
- Absentéisme
- Harcèlement
- Situations traumatisantes

L'Inspecteur de l'éducation nationale



Jean-Claude, Moana GREIG

**Pôle Ressource de circonscription n° 8**  
**Composition et calendrier prévisionnel des réunions**

Le pôle ressource est une cellule d'aide à l'analyse des situations complexes et à l'élaboration conjointe de réponses à trouver et à mettre en œuvre avec l'équipe d'école. Il ne se substitue pas au DASED, ni aux réponses de première intention apportées aux élèves.

Il vise à aider les enseignants en leur permettant d'exprimer les difficultés, en coordonnant des actions ciblées pour trouver des réponses propres à répondre à la difficulté scolaire non prise en charge par l'aide spécialisée.

**Composition du pôle ressource de la circonscription n°8**

- Jean-Claude, Moana GREIG, IEN
- Sabrina PAQUIER-GREIG, CPAIEN
- Mei-Ling HERVEGUEN-DECLUME, CPAIEN
- Déana WONG, CPAIEN
- Catherine GALVANI, psychologue EN
- Vaea PEIGNON-GUENIER, psychologue EN
- Nélia MAHAA, psychologue EN
- Tehuiatua MAITERE-TAVAEARII, psychologue EN
- Léna MARCHAL, directrice école Teavaro
- Manuela NOLLEMBERGER, directrice école Haapiti
- Vaea GARBUTT, directrice école Manotahi
- Lerry VAN BASTOLAER, directeur école Maehaa Nui

Les réunions se tiendront dans les locaux de la circonscription de 8h à 11h00.

**Calendrier prévisionnel des réunions**

<b>Date</b>	<b>Directeurs associés</b>		<b>Secrétaire</b>
Mercredi 08 octobre 2025	Hina ARIIOTIMA	Hurimana BRYANT	Catherine GALVANI
Mercredi 03 décembre 2025	Elsie TAPEA	Vainona TOROMONA	Vaea PEIGNON-GUENIER
Mercredi 11 février 2026	Tutavaearii BRILLANT	Emile TAVAEARII	Nélia MAHAA
Mercredi 29 avril 2026	Ritia HUNTER	Cécile LENOIR	Tehuiatua MAITERE-TAVAEARII